



L'ANSM vient d'**interdire** la mise sur le marché, l'importation, la distribution en gros et la délivrance au public des **dispositifs médicaux d'autodiagnostic par dosage** d'un **marqueur potentiel** du **cancer** de la **prostate** (PSA). Il s'agit d'une décision de précaution destinée à assurer la cohérence des pratiques et recommandations nationales relatives au diagnostic précoce du cancer de la prostate en France.

\* Les autotests de dosage du PSA interdits en France - Point d'information (20/09/2012) (53 ko)

Lire aussi

\* Décision du 24/08/2012 interdisant la mise sur le marché, l'importation, la distribution en gros et la délivrance au public des dispositifs médicaux d'autodiagnostic du PSA (20/09/2012) (17 ko)

\* Recommandation en santé publique de la HAS : Cancer de la prostate : identification des facteurs de risque et pertinence d'un dépistage par dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA) de populations d'hommes à haut risque ?

[Décision du 24/08/2012 interdisant la mise sur le marché, l'importation, la distribution en gros et la délivrance au public des dispositifs médicaux d'autodiagnostic du PSA](#)

Décision du 24/08/2012 interdisant la mise sur le marché, l'importation, la distribution en gros et la délivrance au public des dispositifs

## Les autotests de dosage du PSA interdits en France

Écrit par ANSM

Lundi, 24 Septembre 2012 09:08 -

---